



NOTIFICATION DES MOIS D'EXERCICE

Utilisez ce formulaire pour nous aviser de vos mois d'exercice d'entreprise ou pour demander l'autorisation d'utiliser des mois d'exercice qui ne sont pas conformes aux lignes directrices. Pour obtenir plus de renseignements, lisez le verso de ce formulaire.

A – Renseignements généraux

Nom légal		Numéro d'entreprise
Nom commercial (s'il diffère du nom légal)		
Adresse postale		
Ville	Province	Code postal
Personne-ressource	Titre	Numéro de téléphone ()

B – Exercice

Indiquez pour quel exercice vous produisez cette notification.

Année	Mois	Jour	à	Année	Mois	Jour

C – Notification

Dans les espaces appropriés, indiquez la date de début et la date de fin de vos trimestres d'exercice et de vos mois d'exercice. Remplissez cette section quelle que soit la fréquence de production de vos déclarations des droits d'accise. Ces renseignements nous aideront à déterminer les dates d'échéance de vos déclarations des droits d'accise.

Trimestres d'exercice					
Date de début			Date de fin		
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour
1					
2					
3					
4					

Mois d'exercice					
Date de début			Date de fin		
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

Mois d'exercice					
Date de début			Date de fin		
Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					

D – Demande

Je demande l'autorisation d'utiliser des mois d'exercice qui sont plus courts ou plus longs que ceux énoncés au verso de ce formulaire. Ci-joint une liste des mois d'exercice pour lesquels je demande une autorisation. La liste indique la date de début et de fin de chaque mois. Je joins également une justification de ces mois d'exercice. Les trimestres d'exercice satisfont aux lignes directrices énoncées au verso de ce formulaire.

E – Attestation

Je _____, déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire ou dans tout autre document annexé sont, à ma connaissance, vrais, exacts et complets, et que je suis autorisé à signer au nom du titulaire de licence ou d'agrément mentionné dans ce formulaire.

Signature de la personne autorisée	Poste ou titre	Année Mois Jour

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'exercice

Les mois d'exercice sont des périodes de temps consécutives au cours d'un exercice. Les livres comptables sont maintenus pour enregistrer les transactions financières et les activités d'une entreprise au cours de ces mois d'exercice.

Plusieurs entreprises utilisent un exercice de 12 mois. Dans ce cas, chaque exercice de l'entreprise prend fin le même jour. L'exercice est divisé en périodes qui sont des mois d'exercice et des trimestres d'exercice et prennent fin avec les mois civils.

D'autres entreprises n'utilisent pas un exercice de 12 mois. Quelques-unes divisent leur exercice en périodes qui comptent le même nombre de jours ouvrables. D'autres utilisent une période de 4 semaines et ont un exercice qui prend toujours fin le même jour du mois (p. ex. le dernier samedi du mois d'avril). Dans ces cas, le dernier jour de l'exercice n'est pas le même d'un exercice à l'autre. Le nombre de jours civils par périodes varie également.

Qui peut utiliser ce formulaire?

Utilisez ce formulaire si vos mois d'exercice varient en longueur au cours de l'exercice ou si le dernier jour de votre trimestre d'exercice ou de votre mois d'exercice ne prend pas fin le dernier jour du mois civil. Vos mois d'exercice doivent satisfaire à nos lignes directrices pour les trimestres d'exercice et les mois d'exercice, qui sont énoncées dans la section intitulée « Lignes directrices pour les trimestres d'exercice et les mois d'exercice ».

Vous pouvez également utiliser ce formulaire si vous voulez utiliser des mois d'exercice qui ne sont pas conformes aux lignes directrices énoncées de la section intitulée « Lignes directrices pour les trimestres et les mois d'exercice ». Consultez les instructions de la section « Demande visant à raccourcir ou à rallonger des mois d'exercice » sur ce formulaire.

N'utilisez pas ce formulaire si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

vous entreprise utilise un exercice régulier de 12 mois, chacun de vos exercices prend fin le même jour et vos mois d'exercice et vos trimestres d'exercice ne sont pas conformes aux lignes directrices énoncées sur ce formulaire.

Lignes directrices pour les trimestres d'exercice et les mois d'exercice

Trimestres d'exercice

L'exercice doit compter un maximum de quatre trimestres d'exercice. Le premier trimestre de l'exercice doit commencer le premier jour de l'exercice, et le dernier trimestre doit prendre fin le dernier jour de l'exercice. Chaque trimestre d'exercice compte un maximum de 119 jours et, sauf pour le premier et le dernier trimestre de l'exercice, un minimum de 84 jours.

Mois d'exercice

Le premier mois d'exercice de chaque trimestre d'exercice doit commencer le premier jour du trimestre d'exercice, et le dernier mois d'exercice de chaque trimestre d'exercice doit prendre fin le dernier jour du trimestre d'exercice. Chaque mois d'exercice compte un maximum de 35 jours et, sauf pour le premier et le dernier mois d'un trimestre d'exercice, un minimum de 28 jours.

Notification des mois d'exercice

Pour nous aviser de vos mois d'exercice, remplissez les sections A, B, C et E au recto de ce formulaire et envoyez-le-nous. Prenez soin d'inscrire la date de début et la date de fin pour toutes les périodes d'exercice dans la section C. Joignez une feuille séparée si votre exercice compte plus de 14 mois.

Si vos mois d'exercice ne sont pas conformes aux lignes directrices, consultez la section intitulée « Demande visant à raccourcir ou à rallonger les mois d'exercice ».

Effet de la notification

Si les mois d'exercice que vous utilisez satisfont aux lignes directrices qui précèdent, nous déterminerons vos exigences de déclaration et de versement des droits d'accise en fonction de ceux-ci.

Si vous avez été autorisé à produire des déclarations des droits d'accise distinctes pour les succursales ou divisions de votre entreprise, les succursales ou divisions doivent utiliser les mêmes mois d'exercice que le siège social.

Demande visant à raccourcir ou à rallonger les mois d'exercice

Vous devez demander une autorisation si vous voulez utiliser des mois d'exercice qui ne sont pas conformes aux lignes directrices énoncées dans la section intitulée « Lignes directrices pour les trimestres d'exercice et les mois d'exercice ». Pour faire une demande, remplissez les sections A, B, D et E au recto du formulaire et envoyez-le-nous, ainsi que les raisons et une liste des mois d'exercice pour lesquels vous demandez une approbation.

Nous vous aviserons si nous autorisons votre demande visant à modifier la durée de vos mois d'exercice. Si nous refusons votre demande, vous devrez présenter une notification en utilisant des mois d'exercice qui satisfont aux lignes directrices.

Où doit-on envoyer ce formulaire?

Faites parvenir ce formulaire et les pièces jointes à votre bureau régional des Droits d'accise ou au Centre fiscal de Summerside. Le mémorandum sur les droits d'accise *Bureau régionaux des Droits d'accise* (1.1.2) renferme une liste complète des bureaux régionaux des Droits d'accise.